

Le renouveau du leadership autochtone

Paul Wattez

Number 778, May–June 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/77932ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Wattez, P. (2015). Le renouveau du leadership autochtone. *Relations*, (778), 35–37.

Le renouveau du leadership autochtone

L'engagement croissant des femmes et des jeunes au sein des différentes communautés autochtones du Québec contribue à renouveler des processus décisionnels déjà pluriels.

PAUL WATTEZ

Le leadership autochtone au Québec est aujourd'hui multiforme. Les milieux où il se manifeste ne se limitent pas aux instances de gouvernance créées par l'État colonial canadien telles que la réserve, le conseil de bande ou encore la figure du chef de bande. Sans nier cette réalité historique et contemporaine ni en minimiser les implications, rappelons toutefois que la réalité est plus complexe, contrairement au portrait qu'on tend à en donner.

Dans le monde autochtone, les décisions se prennent aussi à l'extérieur de ces instances coloniales, au sein d'institutions dites traditionnelles ou ancestrales. Ainsi, le leadership autochtone ne peut pas être réduit au stéréotype de l'Autochtone victime d'un système colonial devant lequel il paraît inerte et démuné. Au Québec, le dynamisme avec lequel les Autochtones exercent actuellement leur leadership ne laisse aucun doute à ce sujet.

PERSISTANCE DES INSTITUTIONS LOCALES HISTORIQUES

L'autorité et la prise de décisions politiques s'exercent parmi les Autochtones depuis bien avant le système des conseils de bande et la création des réserves. Chez les Premières Nations et les Inuits présents au Québec, l'organisation et le fonctionnement de la vie collective sont pluriels à plusieurs égards, que ce soit sur le plan de la culture (les modes de vie), des formes d'autorité découlant du rapport au territoire, ou encore de la cosmologie. Aujourd'hui, au Québec, les institutions dites traditionnelles ou ancestrales occupent une place centrale chez plusieurs Premières Nations, comme les Mohawks et les Cris. Elles ne sont pas sans influence sur les institutions coloniales adoptées et adaptées par une partie des Autochtones.

Chez les Mohawks, la Maison longue, l'institution locale historiquement garante de la souveraineté, a été rétablie à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui très présente, elle exerce une forte influence sur la vie politique. Il peut en exister plusieurs au sein d'une même communauté – il y en a trois à Kahnawake –, c'est d'ailleurs une marque de vitalité et de diversité politique. Si on la compare grossièrement à la pluralité de la représentation politique des États modernes, qui vise à assurer un fonctionnement multivoque de la vie poli-

tique, cette réalité peut alors être vue comme bénéfique à la diversité d'idées et d'opinions.

Chez les Cris, comme chez d'autres Premières Nations algonquiennes historiquement caractérisées par un mode de vie axé sur la chasse, la trappe, la pêche et le nomadisme, l'autorité dite traditionnelle est avant tout territoriale. Elle est incarnée par un réseau de maîtres de trappe. Étant donné que chacun d'entre eux est responsable de la gestion d'un territoire propre à un groupe familial plus ou moins étendu, leur réunion compose ainsi un système décisionnaire collectif. L'influence de cette autorité sur le conseil de bande tient au fait que les maîtres de trappe y occupent une place primordiale, notamment dans le processus décisionnel: ils sont les pourvoyeurs du savoir vernaculaire et ils sont des sources d'inspiration quant aux valeurs et principes éthiques guidant le processus de négociation avec les différents acteurs de la société québécoise.

Aujourd'hui, au Québec, les institutions dites traditionnelles ou ancestrales occupent une place centrale chez plusieurs Premières Nations. Elles ne sont pas sans influence sur les institutions coloniales adoptées et adaptées par une partie des Autochtones.

La persistance de ces instances locales de pouvoir s'inscrit dans un mouvement historique d'actualisation politique auquel n'échappent pas les institutions coloniales imposées aux Autochtones. Non seulement ces derniers investissent-ils ces institutions pour revendiquer des droits passés et contemporains, mais ils les transforment aussi en vue de tendre vers un idéal d'autonomie. Les institutions politiques coloniales sont ainsi confrontées à une réactivation de la souveraineté autochtone historique. Ces résistances font appel à l'imagination politique des peuples autochtones, alimentée par l'espoir de concrétiser l'idéal d'autonomie.

ESPOIR, CONTESTATION ET AUTONOMIE

Le conseil de bande demeure malgré tout une obligation. La seule marge de manœuvre que les Autochtones y détiennent concerne le mode d'élection du chef, qui peut être soit celui imposé par la *Loi sur les Indiens* de 1876, soit celui du système coutumier, s'il correspond à un des modes d'élection typiques des démocraties modernes occidentales.

Le conseil de bande constitue encore aujourd'hui l'espace représentationnel et décisionnel primordial pour les Autochtones dans le système étatique canadien. Il leur permet de s'assurer du respect des responsabilités de tutelle que le gouvernement fédéral exerce toujours sur eux, selon

L'auteur, doctorant en anthropologie à l'Université de Montréal, était boursier au Centre justice et foi en 2013-2014



Virginia Pésémapéo
Bordeleau, *Danseur
bleu*, 2012, acrylique
sur papier, 10 x 15 cm

la *Loi sur les Indiens*. L'État canadien garde ainsi un pouvoir tutélaire sur le territoire des réserves – il est le seul propriétaire –, sur les personnes y résidant – il est celui qui décide de l'attribution du statut d'Indien inscrit –, et sur le financement à accorder aux réserves – il administre, sous l'autorité du ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord, les fonds pour tous les secteurs d'activité (règlements administratifs, éducation, santé, etc.). Aussi, le conseil de bande fournit aux Autochtones une «équivalence» institutionnelle gouvernementale, s'il en existe une, pour négocier avec les pouvoirs provincial ou fédéral en fonction de leurs revendications territoriales et des enjeux qui les touchent. Cette équivalence est à la base du leitmotiv d'une négociation de «nation à nation», consacré par la *Paix des braves* signée entre les Cris et le gouvernement du Québec, en 2002, et repris depuis par ce dernier et par plusieurs autres Premières Nations.

Ces conditions peuvent toutefois être amenées à changer en cas de négociation de traités complètement nouveaux, dits modernes. Au Canada, seuls la Colombie-Britannique et le Québec n'ont pas de traités historiques en matière de négociations territoriales avec les Autochtones. C'est en partie pour cette raison qu'au Québec, la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ) a eu lieu. La création d'un gouvernement régional chez les

Inuits, d'une fédération de communautés chez les Cris et d'une confédération innue centralisée témoignent que de nouvelles ententes sont possibles. Ces réalisations maintiennent toutefois la souveraineté et la primauté des intérêts de l'État canadien et du gouvernement du Québec, car la négociation a eu lieu sur la base du langage et des instruments juridiques coloniaux, perpétuant et renforçant ainsi un modèle de négociation et un rapport de force inégal entre Autochtones et non-Autochtones.

Il ne faut pas pour autant oublier qu'une partie des Autochtones contestent ces instances coloniales. La *Loi sur les Indiens* et le statut d'Indien qu'elle définit sont notamment l'objet de vives remises en cause. Mais que ce soit en créant un statut distinctif sur une base discriminatoire ou en le supprimant sans proposer un autre critère de distinction, les différentes réformes proposées à ce jour n'ont fait que perpétuer l'assimilation, même si elle change de visage. Et donc, la résistance persévère.

GOVERNANCE PLURIELLE ET NOUVELLES TENDANCES

Dans un article intitulé «La quête d'autonomie des Autochtones du Québec: les projets de gouvernements des Innus, d'Eeyou Itschee et du Nunavik»¹, Thierry Rodon définit la «gouvernance autochtone» comme «l'ensemble

des structures, des processus et des pratiques permettant aux collectivités autochtones de participer aux décisions touchant leur devenir collectif». Selon lui, cela couvre une grande variété d'expériences, qui vont des processus de cogestion du territoire et des ressources aux administrations locales, en passant par les projets de gouvernements locaux et régionaux. À cette définition de la gouvernance autochtone dans un cadre gouvernemental, on peut ajouter des dimensions paragouvernementales et civiles plus ou moins inédites.

En effet, pour faire face aux pouvoirs gouvernementaux à l'intérieur du système étatique canadien, les Autochtones ont tissé un réseau d'organisations paragouvernementales, privées, associatives et communautaires. Depuis 1985, les Premières Nations, par exemple, se sont rassemblées en un collectif paragouvernemental: l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), qui les représente dans deux provinces et réunit périodiquement les chefs élus de 43 communautés. Elle vise à assurer l'affirmation et le respect de leurs droits, à soutenir la reconnaissance des «gouvernements des Premières Nations»² et à favoriser une plus grande autonomie financière. En ce sens, elle développe et soutient plusieurs initiatives, notamment par l'intermédiaire de ses commissions spécialisées sur les questions économiques, éducatives, sanitaires et de services sociaux, ou encore concernant les jeunes ou le développement durable.

Les femmes participent activement au renouvellement du leadership autochtone. Elles ont un rôle de première importance puisqu'elles occupent des postes de responsabilité, et ce, autant dans les instances coloniales que dans les institutions dites traditionnelles.

D'autres initiatives à plus petite échelle proposent des services qui répondent aux besoins quotidiens des Autochtones. Elles se déploient notamment en milieu urbain, où les Autochtones sont de plus en plus présents depuis les années 1990, que ce soit dans des villes moyennes comme Val-d'Or ou Chibougamau, ou dans les grands centres urbains comme Montréal ou Québec. Le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal a été créé en 2008 dans le but de regrouper l'ensemble des organismes qui offrent des services aux Autochtones dans la grande région de Montréal. L'APNQL et le Réseau participent ainsi à la gouvernance autochtone à travers leur structure organisationnelle et leur vocation fédératrice, dans une perspective de rapprochement entre Autochtones ou entre Autochtones et non-Autochtones.

Il faut aussi compter les initiatives plus militantes, comme la section québécoise du mouvement pancanadien

Idle No More (Fini l'inertie). Fondamentalement engagée dans un travail d'éducation populaire, elle est aussi très impliquée dans le rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones. Dans ce contexte, depuis ce qui a été appelé le «printemps autochtone» en 2013, il existe au Québec une effervescence du monde sociopolitique autochtone et para-autochtone.

LA PLACE CENTRALE DES FEMMES

Les femmes participent activement au renouvellement du leadership autochtone. Elles ont un rôle de première importance puisqu'elles occupent des postes de responsabilité, et ce, autant dans les instances coloniales –gouvernementales et non gouvernementales– que dans les institutions dites traditionnelles. Si leur présence dans ces dernières n'est pas un fait nouveau, elle l'est davantage au sein des premières, où les femmes en général restent minoritaires. De plus, pour faire face à de graves problèmes les touchant directement – en particulier la violence conjugale, les meurtres et les disparitions dont elles sont victimes en plus grande proportion que le reste de la population canadienne –, les femmes autochtones ont su se mobiliser et attirer l'attention sur leur réalité. Des organismes comme Femmes autochtones du Québec, entre autres, ont assumé un leadership important au cours des dernières décennies pour alerter la société canadienne au sujet de ces crimes, et tenter de faire réagir les autorités.

Cette réalité plurielle du leadership autochtone est à n'en pas douter un des éléments à prendre en compte pour battre en brèche la discrimination et les stéréotypes toujours présents envers les Autochtones. La pluralité de ses formes historiques et contemporaines établit la preuve d'un dynamisme et d'une vitalité tout à fait remarquables, d'autant plus que le leadership se renouvelle grâce à l'engagement croissant de femmes et également de jeunes. Ces nouveaux leaders en herbe s'investissent non plus seulement dans les réserves, mais également dans les villes moyennes ainsi que dans les grands centres urbains de la province. La relation à établir entre ces deux espaces est un enjeu majeur. Deux autres enjeux importants peuvent être identifiés: le rapprochement entre Autochtones et non-Autochtones, favorisé par un milieu urbain propice aux rencontres, et le rapprochement entre Autochtones au-delà du Québec, par des alliances tant politiques que culturelles et religieuses. ●

1. T. Rodon, dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon (dir.), *Les Autochtones et le Québec. Des premiers contacts au Plan Nord*, Montréal, PUM, 2013.

2. Tel que stipulé sur le site de l'APNQL.